

RAPPORT N° 03/4-50
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
CREATION D'UN MARCHÉ FORAIN A MOUFIA

La Municipalité a été sollicité par les habitants de Moufia en vue de l'implantation d'un Marché Forain sur le secteur, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres quartiers de la Commune. Celui-ci aura pour vocation de permettre aux habitants du quartier d'acheter sur place les produits frais, de créer une animation commerciale complémentaire aux établissements existants et de permettre aux maraîchers des hauts de Moufia de vendre leur production.

La mise en œuvre de ce marché de plein air intégrera les nouvelles normes en matière d'hygiène et de sécurité applicables sur les marchés avec la mise en place de points d'eau, de bornes électriques et de toilettes publiques, de l'évacuation des déchets et de la gestion du froid.

Les modalités pratiques de fonctionnement de l'équipement seront les suivantes :

a) Lieu

Portion du Boulevard Mahatma Gandhi (confer plan) ;

b) Jour

Samedi de 06 h 00 à 12 h 00,
avec installation des marchands autorisée à partir de 05 h 00 ;

c) Unité

Carreaux	2 m x 1,50 m	pour étalages divers,
emplacements	(3 unités)	pour camion-boucherie,
emplacement	(1 unité)	pour camion-poissonnerie ;

d) Tarif

Identique à celui applicable au Marché Forain du Chaudron ;

e) Vente

Fruits, fleurs, légumes, viandes, poissons, boucherie, produits artisanaux -à l'exception des produits de fabrication industrielle-.

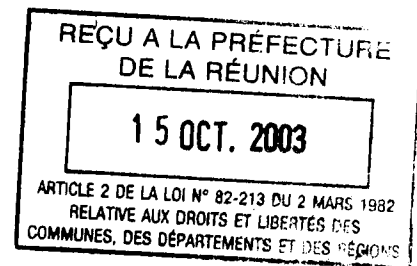
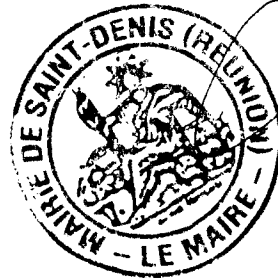
L'ouverture du Marché Forain de Moufia ne constituant qu'une extension des autres marchés de la Commune, gérés par la Régie Marchés et Droits de Place, je vous demande :

RAPPORT N° 03/4-50

- 1) d'approuver le principe de la création du Marché Forain de Moufia dont le projet d'aménagement est porté en annexe ;
- 2) d'en approuver les modalités pratiques de fonctionnement telles que détaillées ci-avant ;
- 3) de m'autoriser à prendre toutes dispositions administratives nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de cet équipement supplémentaire, notamment en ce qui concerne la police des marchés, en vue de son démarrage au second semestre 2003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-50
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
CREATION D'UN MARCHÉ FORAIN A MOUFIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-50 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la création du Marché Forain de Moufia.

ARTICLE 2

Approuve les modalités pratiques de fonctionnement du Marché Forain de Moufia telles que détaillées au texte du Rapport.

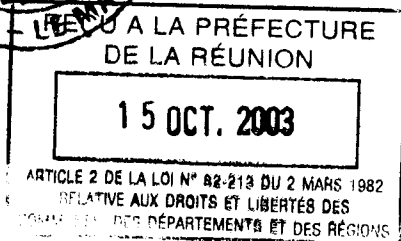
ARTICLE 3

Autorise la Maire à prendre toutes dispositions administratives nécessaires à l'organisation et au bon déroulement de cet équipement supplémentaire, notamment en ce qui concerne la police des marchés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



I-4 Localisation dans le quartier

PLAN SITUATION

MARCHE FORAIN NOUVA

